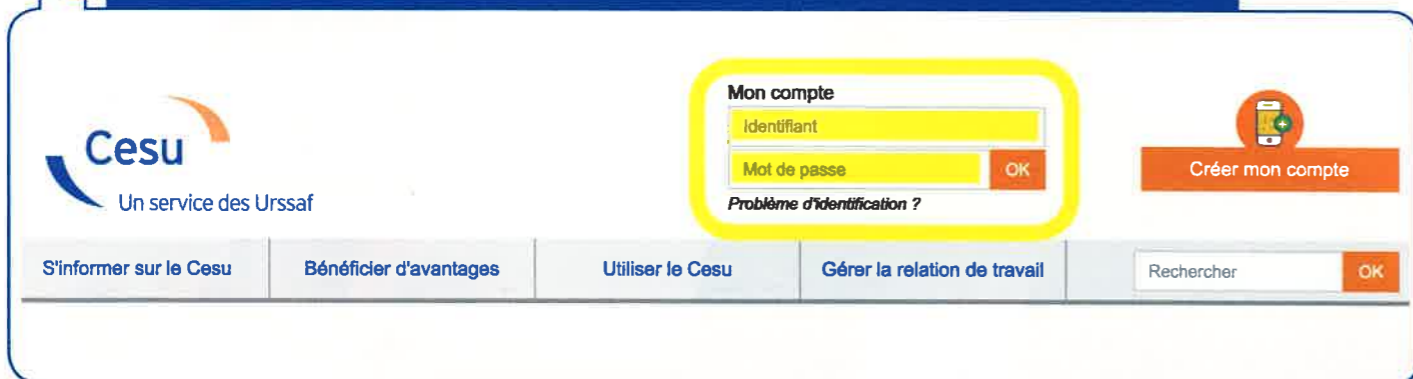


1 Connectez-vous sur le site Internet du Cesu

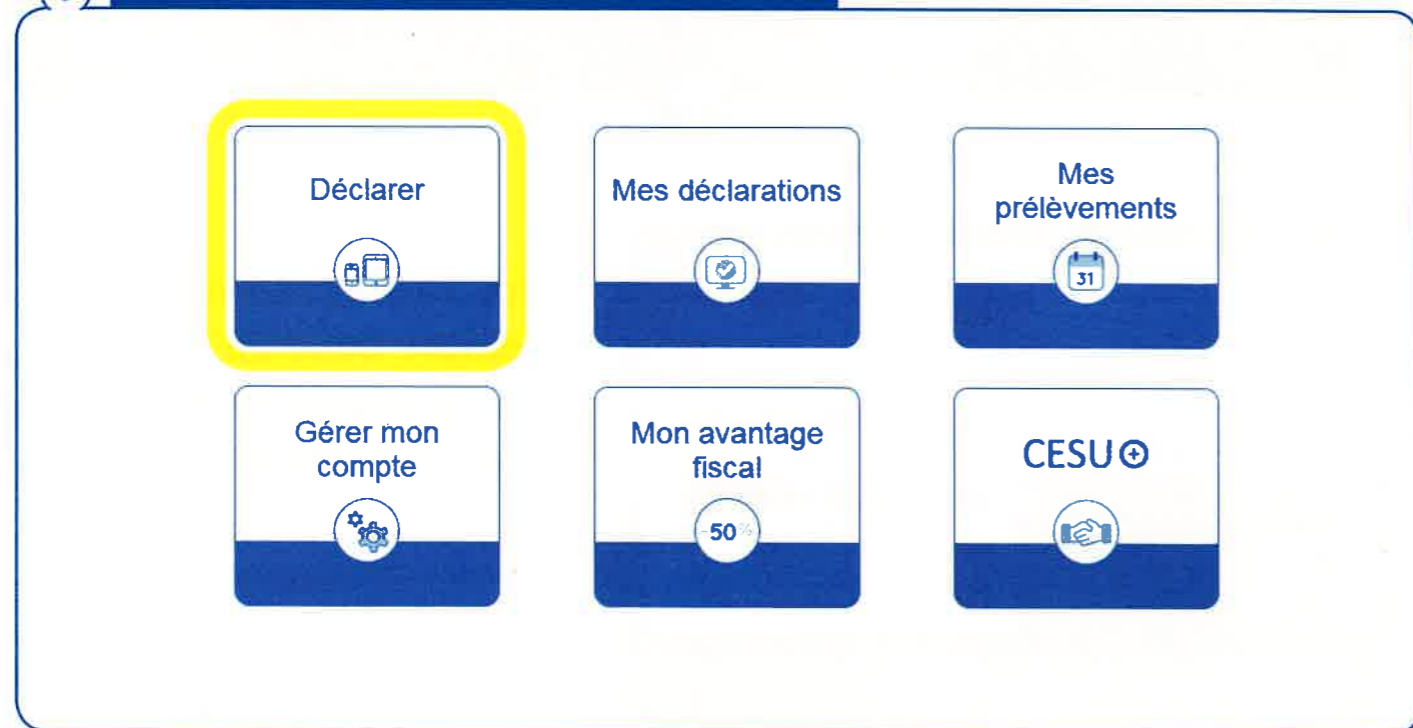
À partir de votre équipement (pc, smartphone, tablette) et avec le navigateur de votre choix (Chrome, Firefox, Safari...), indiquez l'adresse du site directement dans la barre d'adresse supérieure.



2 Sur la page d'accueil, saisissez vos identifiant et mot de passe



3 Cliquez sur la rubrique « Déclarer »



4 Complétez les informations demandées



BON À SAVOIR

Les champs « Salarie » et « Période d'emploi » sont préremplis. Pensez à vérifier si les données sélectionnées automatiquement sont correctes. Cliquez sur [dropdown arrow] pour modifier.

Attention
Avant d'enregistrer votre déclaration pensez à vérifier les montants saisis, en particulier le salaire horaire net et le total net payé à votre salarié.
[icon] vous permet de reprendre les informations enregistrées lors de votre dernière déclaration pour le salarié sélectionné.
[icon] vous permet de déclarer une période d'emploi de votre choix.

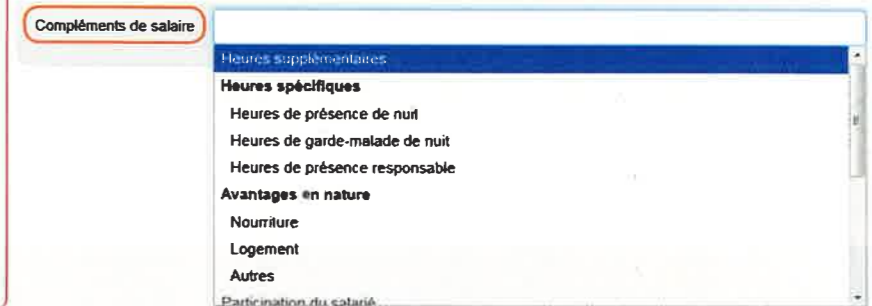
Heures effectuées: 33 h
Salaire horaire net (10 % congés payés inclus): 11,00 €

Pour indiquer le nombre d'heures et la rémunération, vous avez le choix entre :

- saisir le nombre d'heures de travail effectuées et le salaire horaire net. Le salaire total net déclaré s'affiche automatiquement,
- ou saisir le nombre d'heures de travail effectuées et le salaire total net déclaré. Le salaire horaire net s'affiche automatiquement.

Vous accédez également aux fonctionnalités suivantes :

- En cliquant sur le bouton [calendar icon] vous disposez, en un clic, des informations de votre dernière déclaration pour le salarié sélectionné. Ces données restent modifiables.
- Pour préciser des dates spécifiques de début et de fin de la période d'emploi ainsi que la date de versement de la rémunération, cliquez sur le bouton [calendar icon]
- Vous pouvez aussi déclarer des compléments de salaire en fonction de la situation.



Total net déclaré (10 % congés payés inclus): 383,00 €

En cliquant sur le bouton [dropdown arrow] en bas du formulaire, dans la zone « Acompte payé et sommes versées par titre spécial de paiement », vous pouvez renseigner :

- l'avance de salaire que vous avez éventuellement versée à votre salarié ;
- et/ou le montant cumulé des titres Cesu préfinancés utilisés pour payer tout ou partie de la rémunération de votre salarié.

Je souhaite déclarer un acompte versé à mon salarié ou un versement par titre spécial de paiement (Cesu préfinancé)
Cumulez dans cette zone l'acompte payé et les sommes versées par titre spécial de paiement (Cesu préfinancé)
0,00 €

Pour valider votre déclaration, cliquez sur le bouton « Enregistrer ».



5

Vérifiez les informations affichées
et cliquez sur le bouton « **Confirmer** »

CESU  désactivé 

CHRISTINE FULET

Mai 2019

Heures effectuées :	33 h
Salaire horaire net :	11,00 €

Montant des cotisations :	165,09 €
Impôt sur le revenu du salarié :	0,00 €
Montant des cotisations et de l'impôt sur le revenu du salarié :	165,09 €
<i>Ce montant sera prélevé le 31/07/2019</i>	

Salaire net déclaré :	363,00 €
Salaire net à verser directement à votre salarié :	363,00 €
<i>Après déduction de l'impôt sur le revenu et de l'acompte</i>	

Le Cesu+ n'étant pas applicable pour cette déclaration, je m'engage à verser directement le salaire net de mon salarié.

Modifier

Confirmer

BON À SAVOIR

Si vous quittez le formulaire sans confirmation des données, votre déclaration ne sera pas enregistrée.

VOTRE DÉCLARATION EST BIEN ENREGISTRÉE !



Vous pouvez consulter ou modifier votre déclaration à partir de la fonctionnalité « **Mes déclarations** » de votre tableau de bord.

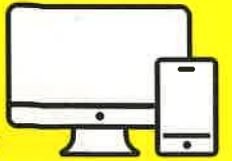


Mes premiers
pas sur cesu.urssaf.fr

www.cesu.urssaf.fr

Cesu
Un service des Urssaf

Mes premiers
pas sur cesu.urssaf.fr



Comment réaliser sa première déclaration ?



Vous avez créé votre compte Cesu en ligne et votre salarié est intervenu à votre domicile

Ce guide vous accompagne dans les différentes étapes pour déclarer sa rémunération.

www.cesu.urssaf.fr